

Programme de Formation CQP EAE

Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant Activités Equestres

Responsable : Alain CHARANTON

A.C.F ACTION CHEVAL FORMATION

Siège social : 30 rue Prosper Mérimée 38100 GRENOBLE

acfrhonealpes@hotmail.fr

Tel : 06 07 06 87 33

Habilitation CPNE-EE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'obtention de diplôme qui permet d'enseigner l'équitation, en autonomie (Loi sur le Sport)

Et l'obtention des compétences du métier qui favorisent l'emploi : « Enseignant-Animateur » de la convention collective des centres équestres.

Référentiel du métier : Le « moniteur d'équitation » encadre des activités de découverte, d'animation et de perfectionnement aux pratiques équestres mentionnées dans le référentiel professionnel, dans les conditions optimales de sécurité.

Il s'intègre aux situations professionnelles elles-mêmes très variées en participant au fonctionnement du centre équestre.

PUBLIC VISE

Peut se porter candidat à la sélection de ACF pour la formation au CQP EAE toute personne de 18 ans minimum (sans limite d'âge) capable de satisfaire aux prérequis (exigences préalables) réglementaires.

PREREQUIS

*Attestation de formation relative au secourisme (PSC1 ou équivalent)

*Certificat médical de non-contre-indication de la pratique et à l'encadrement des activités équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

*Attestation de satisfaction aux tests techniques de la CEP2 (Capacité Equestre Professionnelle 2) ou attestation justifiant de la dispense de tout ou partie de ces tests.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation est effectuée en alternance pédagogique entre un centre de formation et une structure d'accueil habilitée.

L'alternance déclenche, favorise et consolide l'acquisition des compétences nécessaire pour l'obtention du diplôme et l'exercice professionnel.

Le rythme des regroupements en centre de formation est de 3 journées par semaine en moyenne. Les journées de formation en regroupement sont de 8 heures.

La construction pédagogique s'anime à partir de la découverte des compétences professionnelles acquises sur le terrain.

Les cours interactifs favorisent la richesse des contenus en développant la participation de chacun.

Les regroupements sont organisés en 4 temps :

1 - Cours, travaux pédagogiques et pratiques équestres. Elaboration des dossiers : accompagnement.

2 - « Donner du sens ». Rappel des objectifs : calendrier et préparation aux évaluations : accompagnement, examens blancs.

3 - « S'organiser » : Organiser son emploi du temps dans la structure : travail de formation, participation au fonctionnement de la structure.

4 - Relationnel entre Stagiaires-Formateurs-Tuteurs

CONTENU

- 1 – Des cours théoriques en regroupement sur les thèmes suivants : liste non exhaustive :
 - Pédagogie liée aux activités équestres, Hippologie et soins équins, Equitation théorique, Histoire de l'équitation, Réglementation liée aux activités équestres, Consignes de sécurité, Communication, Connaissance des différents publics, Construction de projet, Notions d'éthologie
 - 2 – Travaux complémentaires, fiches pédagogiques, observation «in situ», exposés.
 - 3 – De la pédagogie expérimentale en centre de formation.
 - 4 – Découverte des nouvelles « disciplines » (différentes pratiques et activités équestres : poney-games, TREC)
 - 5 – Pratique équestre : dressage, obstacle et travail à pied.
 - 6 – Techniques d'entretien, analyses de la pratique, programmation.
 - 7 – Initiation à l'éthologie.
 - 8 – Travail sur la méthodologie (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre)
 - 9 – Partage d'expérience lors des regroupements de formation.
 - 10 – Accompagnement en projet personnel de développement professionnel.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Bloc 1 : Enseigner des activités équestres en animation, initiation et perfectionnement.

Construire le déroulement d'une séance ou d'une animation d'équitation en adaptant les exercices proposés au profil et au niveau des participants, afin de garantir la progression technique par une bonne compréhension et assimilation des objectifs de la séance.

Sélectionner et préparer le matériel et le montoir, en prenant en compte le niveau des pratiquants et les objectifs de la séance, pour assurer la fluidité du déroulement, la sécurité des cavaliers et le bien-être des chevaux.

Contrôler l'équipement et la préparation des cavaliers et des équidés en veillant au respect des règles et normes de sécurité afin de garantir le bon déroulement de la séance d'équitation et le bien-être des chevaux.

Conduire l'animation, l'initiation ou le perfectionnement équestre y compris en compétition, en situation d'apprentissage individuelle ou collective, en l'adaptant aux conditions de déroulement afin de garantir la progression et la sécurité des participants et des équidés.

Accompagner un groupe de cavaliers dans une promenade équestre en pleine nature en respectant un itinéraire connu, afin d'habituer chevaux et cavaliers à des conditions de monte différentes et améliorer leur pratique ainsi que leur connaissance du cheval et de l'environnement.

Evaluer la séance ou la promenade à postériori, en analysant les difficultés rencontrées afin d'améliorer les méthodes d'enseignement et adapter le déroulement des futures séances.

Bloc2 : Soigner, éduquer et maintenir le niveau technique des équidés.

Assurer les soins courants en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en tenant compte des spécificités de chaque animal, afin de garantir sa santé et son intégrité physique et psychologique.

Réaliser les opérations liées au maintien de l'état de santé et d'hygiène du cheval en appliquant les gestes adéquats afin de garantir la disponibilité de l'équidé pour les pratiquants ainsi que le bien-être animal.

Maintenir la cavalerie dans un état de bien-être physique et psychologique en veillant au respect de ses besoins et sa santé, afin de garantir la disponibilité des équidés pour les pratiquants.

Evaluer le niveau d'instruction d'un équidé en vérifiant régulièrement son niveau de réponse aux demandes du cavalier, afin de garantir son adaptation au public et aux activités de la structure équestre et assurer la sécurité des cavaliers et de la cavalerie.

Maintenir ou amener l'équidé au niveau d'instruction attendu en effectuant le travail d'amélioration monté et non monté et la mise en condition nécessaires pour garantir sa disponibilité pour les pratiquants, en toute sécurité et en fonction de la discipline pratiquée.

Bloc 3 : Participer au fonctionnement de la structure équestre.

Repérer et diagnostiquer les opérations d'entretien à réaliser en contrôlant régulièrement le matériel et les infrastructures, afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et la sécurité des équidés, des cavaliers et du personnel du centre équestre.

Réaliser ou faire réaliser les opérations d'entretien ou de réparation nécessaires en utilisant les techniques et le matériel adéquat, afin de garantir le bon fonctionnement du centre équestre et le déroulement de ses activités.

Convoyer des équidés en respectant les règles de sécurité et les habilitations nécessaires, afin de garantir le confort et l'intégrité physique des chevaux transportés, ainsi que la sécurité des convoyeurs.

Assurer un premier niveau de communication vers la clientèle du centre équestre en donnant les informations nécessaires et appropriées via tous les canaux, afin de veiller au développement de la structure et de faire respecter les règles de sécurité, au service de la clientèle et des équidés.

Concevoir ou dynamiser et réaliser des animations ou activités en prenant en compte les possibilités et contraintes du centre équestre afin de le dynamiser et contribuer à son développement, tout en assurant la sécurité et le bien-être des cavaliers et de la cavalerie.

MODALITES RESUMEES DES EVALUATIONS CERTIFICATIVES

BC1 : enseigner des activités équestres en animation, initiation et perfectionnement.

Epreuve de suivi et de certification :

- ✓ Un carnet de compétences (suivi en entreprise).
- ✓ Un dossier relatant une action d'initiation pour un groupe. (ex : scolaires, public à besoins spécifiques, stage découverte...)
- ✓ Deux mises en situation professionnelle : une conduite de séance sur les galops 1 à 4 et une conduite de séance pour des galops 5 à 7.
- ✓ Un entretien à l'issue des 2 mises en situation.

BC2 : soigner, éduquer et maintenir le niveau technique des équidés.

Epreuve de suivi et de certification :

- ✓ Un carnet de compétences (suivi en entreprise).
- ✓ CEP3 équitation.
- ✓ Un questionnaire sur le bien-être équin.

BC3 : participer au fonctionnement de la structure équestre.

Epreuve de suivi et de certification :

- ✓ Un carnet de compétences (suivi en entreprise).
- ✓ Un dossier relatant une animation de fidélisation ou de cohésion des clients et/ou du personnel du centre équestre. (ex : fête du CE, animation parents/enfants, déplacement au salon du cheval, etc.)
- ✓ Une mise en situation professionnelle : soit un accueil des publics, soit une activité d'entretien de la structure équestre, soit une activité de gestion.
- ✓ Un entretien à l'issue de cette mise en situation professionnelle.
- ✓ Un questionnaire sur la règlementation du convoyage d'équidés.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Le lieu principal du déroulement de la formation en regroupement est un centre équestre qui bénéficie d'une infrastructure conséquente (manège, carrière/sol technique, terrain de cross, salle de cours confortable, club house équipé) et d'une cavalerie adaptée :

Centre Hippique des Alpes – route de Lancey - 38330 SAINT-ISMIER

Centre Equestre Le Troubadour 38500 LA BUISSÉ

ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'un coordinateur BEES 2ème degré et d'une équipe de 5 formateurs diplômés d'état d'enseignant d'équitation, expérimentés dans la formation et dans l'exercice de leur métier.

Cette équipe est confortée par des intervenants experts dans leur domaine.

Alain CHARANTON est le coordinateur pédagogique. Diplômé du BEES 2ème degré depuis 1985 (Instructeur d'équitation) , engagé dans la formation des moniteurs depuis 2003, responsable de formation à ACF depuis 2007.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANCE

Accompagnement pédagogique du Tuteur dans les acquisitions de compétences, les préparations des évaluations. Le livret d'alternance est le support privilégié de la relation entre le tuteur, le stagiaire et le formateur. Il contient le calendrier pédagogique, des fiches de liaison (qui renseignent chaque semaine des compétences développées en centre équestre et en regroupement et qui sont signées chaque semaine par le tuteur puis par le formateur), des feuilles de présence en centre équestre signées chaque jour par le stagiaire et le tuteur puis remises au formateur.

ACF organise une réunion de rencontre avec l'ensemble des tuteurs. Les tuteurs sont sollicités à participer à de la formation continue en pédagogie.

Les tuteurs sont invités à participer aux situations d'évaluations formatives.

Le coordinateur reste en contact permanent avec les tuteurs par téléphone ou mail. Le coordinateur et les formateurs se déplacent en centre équestre selon les besoins. Les formateurs ont l'occasion de les rencontrer sur le terrain.

MODALITES

Inscription auprès de ACF et de la CPNE-EE.

Accompagnement -grâce au réseau de tuteurs- dans la recherche de la structure d'accueil.

Les tuteurs signent la charte des tuteurs (modèle de la CPNE-EE).

Conventionnement tripartite entre le stagiaire, la structure d'accueil et ACF.

Calendrier : Durée : 11 mois

Entrée en formation : Septembre. Etablissement d'un contrat de formation.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle.

L'obtention du diplôme est liée à la validation des trois BC (Blocs de Compétences) du référentiel de certification, consultable sur le site de l'ACF : www.acf-rhone-alpes.org.